

Seul le texte prononcé fait foi

**Déclaration au Conseil de sécurité prononcée
par S. E. M. Abdou Salam Diallo, Président
du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien, concernant la situation
au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

(Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York, le 23 juillet 2013)

Madame la Présidente,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour la manière avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil durant le mois courant. Je voudrais également remercier Monsieur Robert Serry, Coordonnateur spécial, pour son exposé détaillé.

Madame la Présidente,

Les troubles qui agitent actuellement la région ne devraient pas nous faire perdre de vue la question israélo-palestinienne et le fait que la recherche d'une solution juste et durable à ce conflit est, elle aussi, de première importance. Le calme relatif qui règne pour l'instant est peut-être annonciateur de nouveaux soubresauts.

Nous nous réjouissons de l'annonce faite depuis Amman concernant la conclusion d'un accord établissant les bases de la reprise des négociations entre Israéliens et Palestiniens. Notre Comité tient à saluer l'intense activité diplomatique du Secrétaire d'Etat américain John Kerry, qui bénéficie du soutien du Comité de suivi de la Ligue arabe, ainsi que de nombreux chefs d'États. Il est capital que la communauté internationale poursuive son engagement, afin de s'assurer que les parties tiennent leurs promesses, négocient de bonne foi, et s'abstiennent de toute action qui pourrait compromettre le processus des négociations.

Le mois dernier, notre comité a organisé à Beijing une Conférence internationale sur la paix israélo-palestinienne. Le nombre important de participants à cette manifestation et la forte couverture médiatique dont elle a bénéficié montrent l'importance que la communauté internationale accorde à cette question. Notre comité est profondément reconnaissant au Gouvernement chinois pour avoir accueilli cette conférence et sait gré aux experts chinois d'y avoir participé activement.

La nécessité de redoubler les efforts consentis depuis si longtemps pour parvenir à une solution négociée prévoyant deux États était largement répandue chez les participants à la Conférence. Les intervenants ont apprécié l'engagement renouvelé des États-Unis et estimé qu'il fallait laisser à la diplomatie énergique du Secrétaire d'État, John Kerry, le temps de faire ses preuves. Ils ont salué l'action et les initiatives menées par la Chine, et accueilli favorablement le rôle plus dynamique joué par la Ligue des États arabes. Ils ont toutefois regretté que d'autres acteurs clefs, comme ce Conseil et le Quatuor, restent dans l'expectative et se sont montrés profondément préoccupés par le refus d'Israël de respecter ses obligations juridiques de mettre un terme à toutes les activités d'implantation, de respecter les frontières de 1967 et de libérer les prisonniers, ce qui empêche toute avancée.

Madame la Présidente,

Permettez-moi de rappeler qu'en ce mois de juillet, nous célébrons le neuvième anniversaire de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, dans laquelle celle-ci a réaffirmé l'illégalité de toutes les colonies et demandé à Israël de démanteler le mur de séparation et de réparer tous les préjudices causés. Voici 34 ans que le Conseil a adopté la résolution 446 (1979), dans laquelle il avait exhorté Israël à arrêter les transferts de colons vers les territoires occupés. Ces deux textes sont restés lettre morte. La construction du mur se poursuit et provoque un drame humanitaire. Au premier trimestre de 2013, nous avons constaté une augmentation alarmante des activités d'implantation par rapport à 2012.

La directive par laquelle la Commission européenne interdit tout financement de l'Union européenne au profit des projets israéliens dans les colonies est une première mesure concrète pour empêcher les colonies; nous nous en félicitons et espérons qu'elle sera suivie d'autres mesures. Elle envoie un message fort et montre que la patience de la communauté internationale envers les colonies israéliennes est à bout. Les dirigeants israéliens devraient prêter l'oreille et agir avec sagesse s'ils ne veulent pas compromettre de manière irréparable les efforts déployés pour faire repartir les négociations.

Madame la Présidente,

Notre comité continuera à rappeler les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à leur obligation de veiller à ce qu'Israël respecte le droit international. Nous exigerons la levée du siège de Gaza, en conformité avec la résolution 1860 (2009). Nous espérons que malgré les troubles qui agitent la région, les Palestiniens ne perdront pas de vue l'objectif de la réconciliation, sans laquelle la solution prévoyant deux États ne pourra voir le jour, alors que se rapprochent la date butoir pour la constitution d'un gouvernement d'union nationale et celle envisagée pour la tenue des élections. Nous continuerons à mobiliser une aide en faveur des institutions de l'État de Palestine. Vous pouvez être certaine que le Comité soutiendra tous les efforts déployés pour relancer des négociations de bonne foi.

Je vous remercie de votre attention.
